

Travail

Parafoudres radioactifs : une plainte déposée à Clermont-Ferrand contre Orange

• CLERMONT-FERRAND

Publié le 16/07/2019 à 17h30



?Les salariés d'Orange (ex-France Télécom) ont déposé plainte à Clermont -Ferrand, accompagné de l'[Association](#) Herni Pézerat qui les épaulé © Fanny Guiné

Depuis 2006, des élus CGT auvergnats de France Télécom se battent pour faire reconnaître le danger que représentent les parafoudres radioactifs sur des lignes téléphoniques pour les agents qui s'occupent de leur dépose. La première plainte en France a été déposée ce mardi, à Clermont-Ferrand.

Voilà plus de dix ans que les élus CGT du CHSCT de France Télécom attendaient ce moment. Ce mardi 16 juillet, leur avocat, Me François Lafforgue, a déposé une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » contre Orange (ex-France Télécom), auprès du procureur de la République de Clermont-Ferrand, au terme d'une décennie d'enquête et d'expertises sur le terrain pour dénoncer la dangerosité des parafoudres radioactifs.

France Telecom : Retrait de parafoudres suspectés d'être à l'origine de cancers

Un scandale « à la hauteur de celui de l'amiante »

Cette plainte est la première en France dans une [affaire](#) considérée par l'Association Henri Pézerat, pleinement impliquée dans ce dossier, comme « un scandale à la hauteur de celui de l'amiante ».

Interdits depuis 1978, ces parafoudres, installés durant l'après-guerre, protégeaient les lignes téléphoniques de surtensions. Il y en aurait eu jusqu'à « quatre millions rien qu'en Auvergne », selon l'association, même si aucune estimation officielle n'a été réalisée. Ces parafoudres radioactifs sont depuis des années retirés par des agents de ligne puis stockés.

À [Riom](#)-ès-Montagnes (Cantal), des cas de cancers ont été recensés chez plusieurs salariés de France Télécom qui avaient tous pour point commun d'être à leur contact. Des salariés de La Poste, abrités sous le même bâtiment, avaient aussi développé des maladies dès 2007.

« Les agents n'étaient pas informés, formés, protégés »

Pour la première fois en 2016 puis en 2018 en France, « deux décisions de justice ont reconnu des cancers professionnels liés à un contact avec des parafoudres », indique Me Lafforgue.

« Les agents de France Télécom n'étaient pas informés, formés, protégés sur les dangers radioactifs. Les locaux n'étaient pas aménagés pour stocker ces parafoudres et il n'y a pas eu de surveillance médicale propre à la radioactivité. »

ME LAFFORGUE (Avocat)

Si les salariés et leur soutien espèrent l'[ouverture](#) d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, ce dépôt de plainte est déjà une petite victoire. « On va pouvoir alerter les sous-traitants qui continuent de déposer ces parafoudres, peut-être sans [protection](#) et sans connaître le danger », se félicite la présidente de l'Association Henri Pézerat, Annie Thébaud-Mony.

Fanny Guiné (La Montagne)